

Questions orales

trée d'une quantité de ce produit égale à au moins 1 p. 100 de la production nationale de ce produit, sous réserve que le total cumulatif des importations, en quantité ou en valeur, ne soit pas inférieur à 5 p. 100 de la production nationale de ce produit», fin de citation.

* * *

[Français]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Compte tenu du fait que la TPS augmentera le prix des maisons et que le ministre des Finances a créé des ravages dans l'industrie avec sa récession fabriquée au Canada et ses taux d'intérêt trop élevés, pourquoi le ministre n'abandonne-t-il pas la TPS au lieu de s'amuser à égorger les consommateurs canadiens et canadiennes?

• (1450)

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la question de la TPS a déjà été réglée à la Chambre.

La question aujourd'hui est de savoir si les sénateurs qui forment la minorité au Sénat vont tenir en otage le Sénat et le Parlement non seulement en s'opposant au débat sur la TPS, mais en s'opposant à la tenue d'un vote sur la TPS.

La TPS faisait partie de la plate-forme électorale du gouvernement aux dernières élections, et le Parti libéral a perdu ses élections.

Mme Copps: C'est faux.

M. Gauthier: Pas du tout.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est vraiment étrange d'entendre le député d'Ottawa—Vanier prétendre que la TPS ne faisait pas partie de notre plate-forme. Si tel était le cas, pourquoi le deuxième point figurant sur la plate-forme du Parti libéral du Canada était-il de rejeter le projet de taxe sur les produits et services?

J'ai toujours respecté à la Chambre le principe selon lequel si on perd les élections, on n'établit pas le programme législatif du Parlement.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, on n'aurait qu'à consulter les archives de 1988 pour découvrir que le ministre affirmait à l'époque que la réforme du régime fiscal n'aurait aucune incidence sur les recettes de l'État. C'est ce que déclarait le ministre à l'époque, mais ce n'est pas ce qu'il fait aujourd'hui.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État responsable de l'habitation. Le ministre sait-il que pour de nombreux Canadiens la crise du logement est très difficile? Nous avons à l'heure actuelle un nombre record de sans-abri. Bien des gens dormiront dans la rue par temps froid. Bon nombre de refuges pour sans-abri sont déjà bondés.

Qu'envisage de faire le ministre d'État responsable de l'habitation pour aider les sans-abri du Canada? Ou, comme le fait le ministre des Finances face à la récession, se contentera-t-il de dire que les gens doivent d'abord mourir avant d'aller au ciel?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais simplement apporter une précision pour la gouverne du député.

Il ne peut pas affirmer que la TPS ne faisait pas partie de notre plate-forme pour ensuite nous accuser de ne pas respecter l'une de nos promesses électorales.

Je voudrais signaler au député qu'il est évident que l'immobilier connaît une période de fléchissement. Mais si on examine les données pour les quatre dernières années, soit de 1986 à 1989, on s'aperçoit que le nombre de logements mis en chantier par année a varié entre 200 000 et 246 000, ce qui est de beaucoup supérieur au niveau normal viable de mises en chantier, qui est de 175 000 à 185 000.

Ces derniers temps, le marché du condominium dans cette province a pris une ampleur démesurée; il fallait donc s'attendre à ce que l'industrie de l'habitation réagisse. Nous traversons actuellement cette période de rajustement. Étant donné les mesures que nous prenons pour réduire l'inflation et les taux d'intérêt, les marchés de l'habitation devraient se redresser et la situation devrait revenir à ce qu'elle était il y a quelques années.

* * *

PETRO-CANADA

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la privatisation.

Le ministre peut-il confirmer que, en vertu de l'article 1602 de l'Accord de libre-échange, la plafond prévu dans le projet de loi C-84 concernant le pourcentage d'actions de Petro-Canada qui peuvent être vendues à des étrangers ne sera jamais réduit? Qu'en vertu de l'Accord, la participation étrangère de 25 p. 100 correspond en fait à un seuil de 25 p. 100, ce qui veut dire que notre industrie énergétique appartiendra irrévocablement à un plus grand nombre d'étrangers.